**Monsieur Arnaud FRANQUEVILLE**

33 Rue de la Raffinette

33420 GENISSAC

**L.R.A.R 2C 1311 8377 360**

SAINT QUENTIN, le 30 novembre 2022

|  |
| --- |
|  |

Monsieur,

Je reviens vers vous dans cette affaire en suite de notre dernier échange téléphonique.

Comme vous le savez, il dépend de l’actif de la liquidation judiciaire de la société AF ENTRETIENS, le fonds de commerce de réparation automobile précédemment exploité.

Maître BLAISE, Notaire chargée de la régularisation de l’acte de cession du fonds de commerce me confirme avoir reversé un disponible de 81.711,39 euros le 18 mai 2018 à la SARL A.F. ENTRETIENS à valoir sur le prix de cession du fonds de commerce.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir m’adresser cette somme à réception du présent laquelle revient à la procédure collective de la SARL A.F. ENTRETIENS.

A défaut, il convient de m’adresser l’ensemble des justificatifs de sa répartition.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, l’obligation de collaboration dont vous êtes tenu à l’égard des organes de la procédure.

Je vous remercie de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

A défaut, je serai contraint d’en informer Monsieur le Procureur de la République et confier ce dossier à mon Conseil habituel.

Dans l’attente,

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

**Guillaume RANDOUX**

**Mandataire Judiciaire**